



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

07/11/2024

Date d'affichage

07/11/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

25/11/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. BERTOLUTTI Didier donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-087 : AMENAGEMENT DE LA RD46 - TRANCHE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants du CGCT

Monsieur le Maire expose que le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46 est susceptible de bénéficier de subventions notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR dans le cadre "Travaux de voirie communale, d'assainissement pluvial et de la requalification des espaces publics " : 292 937,25 € HT
- AMENDE DE POLICE : 20 000,00 € HT
- Autofinancement communal, la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax :03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

- d'arrêter le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération d'Aménagement de la Route Départementale 46.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

